



QUEVREVILLE LA POTERIE

A R R E T E

N° 202457

Portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de Quévreville la Poterie,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-3, R. 411-4, R. 411-5, R. 411-8 et R. 411-20,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 modifiés, relatif à la signalisation routière,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement du feu de la Saint Jean le 29 juin 2024, il convient de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE :

Article 1 : L'accès, ainsi que le stationnement chemin du Vaudin et parking de la salle des fêtes « salle de l'Europe » seront interdits à toutes personnes extérieures à l'organisation du feu de la Saint Jean du samedi 29 juin 2024 8h au dimanche 16 juin 2024 8h.

Article 2 : Les dispositions des articles 1 ne s'appliquent pas aux dessertes locales, véhicules de secours et véhicule du service technique de la commune.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera implantée pour en informer les usagers.

Article 4 : Ampliation sera adressée à la gendarmerie de BOOS

Fait à Quévreville la Poterie, le 24 juin 2024

Le Maire
Benoît HUE